

le 31 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 41 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2015.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le titre I du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L. 2511-16 et L. 2511-18 ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 13 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2015 de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité, dont les conseils d'arrondissement des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, dont la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge est abrogé.